



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 49944

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le douloureux dossier des français disparus lors des événements d'Algérie. Il apparaîtrait que plus de 170 000 français auraient disparu en Algérie depuis la décision prise par la France d'envisager la sécession de ses 15 anciens départements situés dans cette partie d'Afrique du Nord. Les familles de ces absents ne connaissent toujours pas le sort qui leur a été réservé. Celles-ci sont regroupées au sein de l'association « Souvenir des Français disparus en Algérie », régie par la loi de 1901. Cette dernière porte des projets tels que l'édification d'un mémorial sur l'oeuvre civilisatrice de la France dans ses actuels et anciens départements d'outre-mer, qui disposerait d'un espace pour y déposer copie des archives officielles s'y rattachant et, par ailleurs, la construction d'un mausolée complétant le précédent lieu de mémoire. Or il apparaîtrait que ces deux projets soient en suspens. C'est pour cela qu'elle lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état d'avancée de ces deux projets, et les mesures qu'il compte prendre.

Texte de la réponse

Le projet commémoratif qu'évoque l'honorable parlementaire est, à l'origine, une initiative associative et locale, reprise par l'Etat en 1989. Le département en charge des anciens combattants n'y a cependant pas été associé, les principaux partenaires étant alors les ministres en charge de la culture et des rapatriés, la ville de Marseille, le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il semblerait, ainsi que l'a précisé la ministre de la culture et de la communication le 27 mai 1999 en réponse à une question écrite d'un parlementaire, que ce projet de mémorial ait finalement été englobé dans le cadre de l'établissement public « Euroméditerranée ». Ce dernier est piloté par les services du ministère de la culture en liaison avec ceux du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est conscient de la nécessité de créer un monument en mémoire de la guerre d'Algérie, plus que jamais présente dans tous les esprits en ces temps actuels. Il s'agira ainsi de rendre hommage aux militaires, mais aussi aux victimes civiles de ce conflit. C'est, en effet, par le respect, à la fois, de la douleur encore ressentie aujourd'hui et du besoin de vérité historique, que la guerre d'Algérie fera réellement partie de l'histoire de la France et que les Français accepteront de regarder en face cette période de leur vie nationale. C'est dans cet esprit que le secrétaire d'Etat a décidé qu'un mémorial national de la guerre d'Algérie sera érigé à Paris pour commémorer le 40e anniversaire de la fin de ce conflit. Son inauguration devrait avoir lieu en 2002 et son implantation est envisagée quai Branly. Ainsi que peut le constater l'honorable parlementaire, les victimes du conflit algérien n'ont donc pas été oubliées et il ne semble pas opportun de multiplier les lieux de mémoire à caractère national, sous peine de leur faire perdre la force du symbole qu'ils représentent.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49944

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2000, page 4633

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1101